

GUIDE

de gestion des déchets
des **activités du tertiaire**



PRÉVENIR ET VALORISER LES DÉCHETS :

une stratégie triplement rentable

Tout déchet a un coût direct (manutention, enlèvement...) et indirect (production, pollution...). Produire moins de déchets permet donc de réaliser de réelles économies et de diminuer l'impact écologique de son entreprise.

La prévention et la valorisation des déchets relèvent d'une politique de gestion globale qui constitue un projet fédérateur au sein de l'entreprise. Elle nécessite donc une réflexion quant aux recours à des filières de récupération et de traitement de proximité. Cette démarche contribuera notamment à améliorer les conditions de travail du personnel et à faire des économies de matière première.

D'après le guide des déchets des activités tertiaires en France, chaque salarié de ce secteur produit chaque année sur son lieu de travail entre 120 et 150 kg de déchets, dont 70 à 85 % de papiers et de cartons.

Angers Loire Métropole propose, avec ce guide, d'accompagner les entreprises du secteur tertiaire vers une gestion vertueuse de leurs déchets. Il vous donnera quelques pistes pour vous permettre de construire un plan d'actions adapté à votre activité et à votre mode de fonctionnement.

• Quelques chiffres :

Le secteur tertiaire* représente en France :

72% de la population active (transport, poste et télécommunication, distribution, banque, assurance, tourisme...),

77%

du PIB en 2007.

(Source : INSEE)

Dans l'agglomération d'Angers Loire Métropole, la majorité des emplois appartient au secteur tertiaire. **84 % de ces emplois se retrouvent dans les activités scientifiques, techniques, administratives et commerciales.**

* Le terme « tertiaire » est défini par exclusion des secteurs agricole et industriel ; sont donc ici retenues les activités de bureaux.

Ces secteurs sont composés des sous-activités suivantes selon la nouvelle codification APE (2008) : 55, 62, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 79, 82, 84.

DÉCHETS DE PAPIER

Vous pourrez **réduire jusqu'à 20% votre consommation de papier grâce à des actions simples :**

- Systématiser l'impression recto/verso,
- Limiter l'impression des mails ou documents électroniques,
- Réutiliser le verso du papier pour les usages internes (réunion interne) grâce aux bacs destinés aux papiers « brouillon »,
- Dématérialiser les actes administratifs et les lettres d'information.

Exemple pratique : il est possible, pour une entreprise, de diviser par 2 ses abonnements aux journaux et magazines papiers, en systématisant les versions dématérialisées. Elle peut aussi mettre en place une communication du type newsletter par email pour informer ses clients et ses salariés.

Tous les papiers se trient et se recyclent

- Disposer des bacs « papiers » dans l'ensemble des bureaux ou de façon plus rationnelle sur des espaces communs près des photocopieurs.



Journaux - magazines



Publicités - prospectus



Feuilles - enveloppes



Catalogues - Annuaire



Courriers - lettres



Livres - cahiers

Pour en savoir plus : www.ecofolio.fr.



Exemple pratique : plusieurs directions d'Angers Loire Métropole ont mis en place la collecte sélective des papiers dans l'ensemble des bureaux en disposant des corbeilles bleues de collecte d'une capacité 20 à 25 L, ainsi que des bacs de regroupement à proximité des photocopieurs. Elles font ensuite appel à un prestataire privé qui les récupère et les valorise.



LES DÉCHETS D'EMBALLAGES (CARTON, FILMS EN PLASTIQUE, POLYSTYRÈNE)



- Interroger les fournisseurs pour la reprise de vos emballages
- Utiliser un système de contenants réutilisables en rotation ou développer le système de consigne.
- Modifier et optimiser le conditionnement
- Demander aux fournisseurs d'éviter les emballages inutiles.
- S'organiser pour favoriser les conditionnements en contenants plus volumineux.

Exemple pratique : remplacer les bouteilles en plastique jetables par des bouteilles en verre, notamment dans les salles de séminaires, permet de réduire le nombre de bouteilles en plastique jetées par jour et de réaliser une économie sur l'achat d'eau.

Exemple pratique : l'utilisation d'une presse à carton permet de réduire le volume de ses déchets d'emballage et permet de diminuer la fréquence des collectes.

Trier les petits emballages en interne

Collecter sélectivement les déchets d'emballages provenant des fournitures par catégorie. Si les gisements d'emballages sont sous les seuils autorisés par Angers Loire Métropole et dans les secteurs de collecte définie (hors ZI, ZA), vous pouvez bénéficier du service de collecte en bac à couvercle jaune.

Renseignez-vous

 **N° Vert 0 800 41 88 00**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Exemple pratique : une entreprise a négocié avec son fournisseur de machines automatiques de distribution de boissons un tarif moins cher pour les personnes utilisant leur propre tasse, puis a fait reprendre sélectivement les gobelets triés.

DÉCHETS DANGEREUX



Cartouches et toners, piles, sources lumineuses, matériels électroniques et informatiques en fin de vie : faites les reprendre soit par le fournisseur, soit par les filières de réemploi solidaire (Emmaüs, Ressourceries des Biscottes...) ou encore en contactant les éco-organismes spécialisés

(voir le guide des déchets des professionnels)



DÉCHETS ENCOMBRANTS DE MOBILIERS DE BUREAUX



L'éco-organisme VALDELIA vous accompagne dans l'élimination gratuite de vos mobiliers usagés en fonction du volume à éliminer.

Pour en savoir plus : www.valdelia.org

Valdelia
Le recyclage au service des professionnels

DÉCHETS ORGANIQUES

Si vous disposez d'un espace vert au sein de votre entreprise, un composteur peut-être installé afin de permettre aux salariés déjeunant sur place de composter leurs bio-déchets issus de la cuisine.



Des conseils pour la valorisation de vos déchets ?

CONTACTEZ-NOUS !

► N° Vert 0 800 41 88 00

APPEL GRATUIT DOPUS UN POSTE FIXE

A NOTER :

Si votre entreprise produit un volume de déchets supérieur aux volumes assimilables à ceux des particuliers et/ou ne correspondant pas aux critères définis par Angers Loire Métropole, nous vous invitons à **passer un contrat pour l'enlèvement et l'élimination de vos déchets avec un prestataire privé.**

→ **Cela s'applique si vous produisez + de 1m³ de déchets d'emballage par semaine.**

Pour les entreprises situées en ville qui ont souvent peu de surface à dédier à la gestion des déchets, l'organisation interne devient alors un enjeu prioritaire pour faciliter le tri et la valorisation. Des solutions spécifiques peuvent être étudiées (collecte des cartons, des films plastiques, du polystyrène...) et des agents de proximité sont à votre écoute pour vous accompagner.

Contactez-nous  **N° Vert 0 800 41 88 00**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Gestion collective de vos déchets

Pour valoriser vos déchets en optimisant les coûts, vous pouvez vous regrouper avec d'autres entreprises (proches localement ou du même secteur) produisant des déchets similaires en faible quantité et ayant la volonté de s'associer pour retenir un prestataire commun favorisant la valorisation du déchet.

Pour cela, contacter les syndicats professionnels, chambres consulaires ou le gestionnaire de votre zone d'activité afin d'étudier vos possibilités de rejoindre une gestion collective de déchets spécifiques.



Meuble de regroupement des cartons avant la collecte

Exemple pratique : une zone d'activités tertiaires d'une soixantaine de petites entreprises a mis en place une opération collective de gestion de leurs déchets en installant 5 points de regroupement pour les papiers et les cartons et en retenant par appel d'offre un prestataire privé chargé de l'enlèvement et du recyclage des déchets.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Votre démarche de gestion des déchets doit s'accompagner d'actions complémentaires permettant d'impliquer l'ensemble des parties prenantes de votre entreprise. N'hésitez donc pas à...

Communiquer en interne :

- Mettre en avant les actions mises en œuvre dans l'entreprise.
- **Créer des outils** pour une organisation pratique et optimisée.
- **Sensibiliser le personnel** à la gestion des déchets et aux nouvelles pratiques pour accompagner la démarche environnementale et le changement de comportement.

Exemple pratique : plusieurs entreprises de l'agglomération ont fait appel à la Direction Environnement et Déchets afin de bénéficier d'animations durant la semaine du Développement durable : présence des ambassadeurs du tri, collecte du textile, sensibilisation au gaspillage alimentaire, prêts d'expositions...

Sensibiliser vos prestataires :

- Contractualiser avec des prestataires « déchets » proposant des filières de valorisation.
- **Rédiger un cahier des charges** précis pour l'enlèvement et l'élimination de vos déchets et consulter les prestataires locaux.
- **Orienter** votre organisation dans une démarche vertueuse.

Engager une démarche RSE* :

- Intégrer des **critères environnementaux** dans le choix de vos prestataires et de vos fournisseurs.
- Choisir des **produits/services éco-labellisés**. Deux écolabels officiels sont délivrés en France (la marque française NF Environnement et l'écolabel européen).
- **Engager les clients dans la démarche**
- **Valoriser** les actions auprès des clients et faire de son engagement un argument commercial (Certification ISO 14 000, label, charte environnementale...)
- **S'engager** dans une démarche de comptabilité de flux des matières (MFCA) Plus d'informations sur cette démarche grâce aux "Entreprises témoins" sur www.ademe.fr

*Responsabilité sociale des Entreprises

Contacts utiles

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Angers Loire Métropole
Direction Environnement et Déchets
83 rue du Mail
CS 80011
49020 Angers Cedex 02

 N° Vert **0 800 41 88 00**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

d'infos 
www.angersloiremetropole.fr